

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REALMONT**

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 081-218102226-20230412-CM12042023D01-DE

Séance ordinaire du 12 avril 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Pour : 22 Contre :

Abstentions : 0

Date de convocation :

05 avril 2023

Date d'affichage

13 avril 2023

Réf. : CM12042023D01

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Henri VIAULES Maire.

Présents : Messieurs ALIBERT, BOYER, CELARIES, CLERGUE, LOPEZ, MONSARRAT, POUJOL, THIERY, VIAULES, Mesdames BARTHE DE LA OSA, COUTOULY, HOULES, LACROIX, MARAVAL, VELLY, VERDIER.

Représentés : Mesdames DE HARO (Verdier), CASTAN (Houles), GAULARD (Poujol), TRENTI (Lopes), Messieurs CANTALOUBE (Célariès), FAURÉ (Viaules),

Absents : Monsieur FABRE

Madame Françoise HOULES a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Vu l'état de notification des taux d'imposition 2023 des taxes foncières transmis par les services de la Direction Générale des Finances Publiques,

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'appliquer un coefficient de 1,000000 aux taux 2022 de taxes foncières. Ce qui établirait les taux 2023 comme suit :

TAXE	BASES 2022	TAUX 2022	PRODUIT 2022	BASES 2023	TAUX 2023	PRODUIT 2023
Taxe Foncier Bâti	3 426 000	49.73 %	1 703 750 €	3 673 000	49.73 %	1 826 583 €
Taxe Foncier non Bâti	39 900	72.63 %	28 979 €	42 500	72.63 %	30 868 €
Taxe d'habitation	-	-	-	258 672	9.23 %	23 875 €
TOTAL PRODUIT (TFB +TFNB)			1 732 729 €			1 881 326 €
Péréquation : coefficient correcteur			- 628 892 €			- 674 204 €
Coefficient de variation			1 103 837 €			1 207 122 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **VOTE** les taux d'imposition pour l'année 2023 comme proposé dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.


Le Maire,
Henri VIAULES.